

Catégorie : REGLEMENTAIRE Nom du document : PROGRAMME_BDC_18H		Date de mise à jour : 02/10/2025 Auteur : V. Pivert
--	---	--

PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES – 18 heures

Action de bilan de compétences réalisées selon les articles R6313-4 à R6313-8 du code du travail. Parcours concourant au développement des compétences.

L'objectif professionnel visé : à l'issue de la prestation, le bénéficiaire sera en capacité de clarifier ses motivations professionnelles, d'identifier un projet réaliste et d'envisager les premières étapes de sa mise en œuvre.

Phases	Séquences	Objectifs	Livrables	Durée
Phase préliminaire	Entretien d'analyse et de cadrage.	Clarifier les attentes, contractualiser l'accompagnement, fixer les objectifs et les modalités	Objectifs du bilan – Consentement éclairé – Planning et déroulé pédagogique.	2 heures.
Investigation	Définition du cadre professionnel	Identifier les valeurs, motivations, intérêts, style de fonctionnement	Fonctionnement préférentiel - Environnement professionnel recherché.	4 heures.
	Etude de l'expérience professionnelle.	Retracer les expériences significatives et identifier les savoir-faire clés	Portefeuille de compétences –	2 heures.
	Exploration des pistes professionnelles	Définir des pistes métiers cohérentes avec le profil et les aspirations	Fiche métier– Recherches ciblées – Enquêtes métier.	4 heures
Conclusion	Validation d'un projet	Comparer et choisir une option principale et éventuellement une alternative	Fiche projet – Argumentaire de faisabilité.	3 heures.
	Elaboration d'un plan	Définir les prochaines étapes pour avancer concrètement	Plan d'actions.	2 heures.
	Bilan et synthèse	Retranscription et partage de l'ensemble de la démarche par le consultant	Synthèse	1 heure

Durée : 18 heures réparties en 9 séances sur 3 à 6 mois.

Public : tout public.

Prérequis : aucun.

Tarif : 1900€ (tarif exonéré de TVA selon l'article 261.4.4a du CGI).



Cette action est éligible au CPF selon le Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation.

Modes d'animation :

- Entretiens en face à face en présentiel ou en distanciel synchrone.
- Travail personnel, sous supervision du consultant, entre les séances.

Modalités d'évaluation :

- Qualité des exercices rendus par les stagiaires au cours de la formation.
- Evaluation à chaud et à 6 mois.
- Remise d'une synthèse et d'un certificat de réalisation
- Rendez-vous de suivi à 6 mois.

Indicateurs de résultat mise à jour en octobre 2025 :

- Nombre de personnes accompagnées : 57
- Le taux de satisfaction global : 98%
- Taux d'assiduité : 98%

Formateur : Véronique Pivert

Information et inscription :

Mail : veronique.pivert@outlook.fr

Téléphone : 06.17.49.72.02

Délai d'accès au bilan : 15 jours à partir de la demande.

Accessibilité au bilan de compétences :

Si vous avez besoin d'adaptation et/ou de compensation au regard de vos apprentissages, merci de contacter notre référent handicap, Véronique Pivert : veronique.pivert@outlook.fr

Le certificat Qualiopi et le règlement intérieur sont téléchargeables sur le site internet : www.viventia.fr

Un entretien préalable d'une heure gratuite, est proposé en amont de l'accompagnement afin de présenter les modalités de la démarche, identifier que l'accompagnement correspond aux attentes du bénéficiaire et le cas échéant ajuster le déroulé pédagogique de la prestation.

EI - Véronique PIVERT – VIVENTIA

34, rue Félix Lemoine 44300 NANTES - Téléphone : 06.17.49.72.02 – Mail : contact@viventia.fr

Siret : 910 725 639 00017 – APE : 7022Z - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 44 09836 44 auprès du préfet de région de Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Certificat QUALIOPI N° 493183